

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 46

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
@  
province-sud.nc

affaire suivie par :

**DOSSIER DE DECLARATION**

**AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

<b>INSTALLATION</b>	<i>Station d'épuration de la résidence Domaine des letchis</i>
---------------------	--

<b>DEMANDEUR</b>	<i>Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH)</i>
------------------	--

Référence courrier	<i>n° 2016-739/DENV</i>	Date de réception du dossier	<i>11/01/2016</i>
Adresse postale	<i>1 rue de la Somme – Centre-ville – 98800 Nouméa</i>		
Téléphone	<i>26.60.00</i>	Fax	<i>26.60.02</i>
		Ridet	<i>0 705 210.001</i>
Localisation de l'installation	<i>Lot n°102pie – rue des Albizia – Robinson</i>		
Province	<i>Sud</i>	Commune	<i>Mont-Dore</i>
		Zone PUD	<i>UB b1</i>

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. Informations sur le demandeur et la localisation de l'installation	<i>Préciser une adresse courriel, le numéro et le nom de la rue de l'installation. Fournir les coordonnées géographiques du centre de la station d'épuration.</i>
2. Nature et volume des activités	
3. Rubriques de classement	
4. Plan orienté à l'échelle appropriée indiquant l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'occupation du sol</li> <li>• les activités et la vocation des bâtiments</li> <li>• les établissements recevant du public</li> <li>• les voies de communication</li> <li>• les hydrants (PI ou BI)</li> <li>• les plans et cours d'eau</li> </ul>	<i>Préciser</i>
5. Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée indiquant :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les zones de stockage</li> <li>• les moyens de lutte contre l'incendie</li> <li>• l'assainissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)</li> </ul>	<i>Préciser</i>
<b>AUTRES OBSERVATIONS</b>	<i>Après consultation de la direction du développement rural par rapport à la thématique zone inondable, l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du projet se trouve en zone inondable d'aléa moyen avec une hauteur d'eau sur la zone comprise entre 3 m et 3.50 m NGNC lors d'une crue centennale. Les prescriptions générales de la rubrique 2753 n'autorisent pas la mise en place d'une station d'épuration dans une zone inondable. Il convient de prévoir un emplacement hors zone inondable ou de mettre en œuvre des dispositions garantissant le maintien en état de fonctionnement normal des ouvrages (mise hors d'eau de l'ensemble des installations, définition des mesures de sauvegarde relatives à la sécurité des personnes, clapets anti-retour...). Prévoir un raccordement séparatif au réseau communal d'eaux pluviales (rejets de la station d'épuration et rejets eaux pluviales de la résidence).</i>

**Dossier de déclaration jugé :** Complet  Incomplet

**L'inspecteur des installations classées**